

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 280

22 avril 1999

SOMMAIRE

(Giovanni) Agnelli e C. International S.A., Luxembourg	page 13429	Development Portfolio Fund, Luxembourg	13421
Azurint S.A., Mamer	13400	Ducati Holding S.A., Luxembourg	13422
Banaras S.A., Luxembourg	13400	Educap S.A., Luxembourg	13421
Banque Continentale du Luxembourg S.A., Luxembourg	13398	Envirotrans S.A., Luxembourg	13423
Barrière de l'Alzette S.A., Dommeldange	13407	EUMEDIS, European Medical Systems S.A., Luxembourg	13421
Bayer Finance S.A., Luxembourg	13395	European Government General Securities S.A., Luxembourg	13422, 13423
Beneshare Transport Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13402	European Medical Promotion S.A., Luxembourg	13424
Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	13401	European Sovereign Investments S.A., Luxembourg	13419
Benid S.A., Luxembourg	13407	Euro-Power, S.à r.l., Luxembourg	13423
Bergam S.A., Luxembourg	13395	Fairbanks S.A., Luxembourg	13424
Bierset S.A., Luxembourg	13408	Falun S.A., Luxembourg	13425
Bishops Gate, S.à r.l., Luxembourg	13396	Fondel Luxembourg S.A., Luxembourg	13425
BK International S.A., Luxembourg	13396	Fonds Institutionnel de Développement, Luxembourg	13427
Bonvent S.A., Luxembourg	13396	Fontanarosso S.A., Luxembourg	13424
BPI Global Investment Fund	13402	Frontier Holdings S.A., Luxembourg	13425
Brasserie Nationale S.A., Bascharage	13408	Ganghi S.A., Luxembourg	13427
Brockmont International S.A., Luxembourg	13408, 13409	Garage de l'Est, Junglinster	13428
Broso S.A., Luxembourg	13408	Garage Thommes & Cie, S.à r.l., Heffingen	13429
Business Global Investment Corporation Holding S.A., Luxembourg	13409	Gecos, S.à r.l., Luxembourg	13428
Cabritu S.A., Luxembourg	13413	Genpharpro Investments S.A., Luxembourg	13427, 13428
Cadimex Holding S.A., Luxembourg	13397	Gesi, S.à r.l., Bertrange	13429
Caixa Geral de Depositos S.A., Lisbonne	13396	Glashandel Reiland & Co, GmbH, Luxembourg	13428
Carboghise S.A., Luxembourg	13397	Global Wireless - Europe S.A., Luxembourg	13430
Carib Shipping Luxembourg S.A., Luxembourg	13410	Global Wireless - Luxembourg S.A., Luxembourg	13429
Car Mediation S.A.	13398	Golia Corporation S.A., Luxembourg	13430
Casares S.A., Luxembourg	13398	Gondwana (Investments) S.A., Luxembourg	13430, 13432
Claudia Invest S.A., Strassen	13413	Half S.A., Luxembourg	13432, 13433
Clement Bettembourg S.A., Junglinster	13414	Heat Power Consulting S.A., Luxembourg	13432
Clement Entreprises S.A., Junglinster	13414	Hela-Lux S.A., Junglinster	13432
Clement S.A., Junglinster	13413	Hermalux S.A., Mamer	13433
C.Mex & Co S.A., Luxembourg	13411, 13413	Hiiger-Interfer S.A., Howald	13432
Cofiprome Holding Financière S.A., Luxembourg	13414	Holding Papermill International S.A., Luxembourg	13434
Cofitec Holding S.A., Luxembourg	13414, 13416	Horizon Bleu S.A., Mamer	13434
Colugest S.A., Luxembourg	13416	House-Project-Studio, S.à r.l., Differdange	13433
Comer Group S.A., Luxembourg	13397	H.T.P.L. S.A., Luxembourg	13436
Comet, S.à r.l., Leudelange	13413	Imagro, S.à r.l., Boevange/Attert	13434
Compagnie des Nouveaux Marchés S.A., Luxembourg	13417	Imperio International S.A., Luxembourg	13435
Compradore S.A., Luxembourg	13417	Industrie Nähmaschinen Holding S.A., Luxembourg	13434, 13435
Coparco S.A., Luxembourg	13417	Investitiongesellschaft der Ardennen, S.à r.l., Luxbg	13435
Coparrinal S.A., Luxembourg	13398	Invest Services, S.à r.l., Senningerberg	13437
Cosmefin International S.A., Luxembourg	13401	Jaba Investment S.A., Mamer	13437
Cran International S.A., Strassen	13422	Jullux, GmbH, Luxembourg	13438
Crefina S.A., Luxembourg	13401	Kiel Luxembourg S.A., Luxembourg	13440
Crown Investments S.A., Mamer	13416	Lavandier Productions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13397
Crucible S.A., Luxembourg	13417, 13418	LBS, Luxembourg Service S.A., Luxembourg	13440
CTH Finance S.A., Luxembourg	13418	Luxembourg Congrès S.A., Luxembourg	13437, 13438
Cublux Shipping S.A., Luxembourg	13419	Luxor Audit, S.à r.l., Luxembourg	13394
Cyria S.A., Luxembourg	13419	Magellan S.A., Godbrange	13438, 13439
Defipar S.A., Luxembourg	13418	(The) Magnolia Trust	13401
Desifaldi S.A., Luxembourg	13419	OFFIS, Office Future International Services S.A., Luxembourg-Kirchberg	13440

LUXOR AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Bertrand Weiss, expert-comptable, demeurant à Schiltigheim (F), 7, rue Ste Odile.

2. Monsieur Olivier Kuchly, stagiaire-expert-comptable, demeurant à Sarrebourg (F),

Monsieur Bertrand Weiss est représenté par Monsieur Olivier Kuchly, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 janvier 1999 ci-annexée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUXOR AUDIT, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché du Luxembourg. La durée de la société est illimitée.**Art. 3.** La société a pour objet la révision d'entreprises et l'expertise comptable, le conseil fiscal, et toutes opérations annexes, dans les limites des lois régissant ces matières.**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Bertrand Weiss, prénommé	80 parts
- Monsieur Olivier Kuchly, prénommé	20 parts
Total:	100 parts

Les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.**Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) et révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle aura lieu le troisième lundi du mois de mai, la première fois en l'an 2000, à 10.00 heures du matin, au siège social.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent-quatre-vingt-dix-neuf.

Chaque année le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10

août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ soixante-cinq mille francs.

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1°) Le siège social est fixé à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

2°) La société sera gérée par un gérant, qui pourra mandater un associé ou un salarié de la société de tout ou partie de la gestion quotidienne de la société, toutes les fois qu'un brevet spécial n'est pas requis par la loi.

3°) Est nommé gérant:

Monsieur Bertrand Weiss, préqualifié.

4°) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant en toutes circonstances.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Kuchly, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 20 janvier 1999, vol. 397, fol. 99, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 27 janvier 1999.

C. Mines.

(07147/225/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

BAYER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxembourg B 7.521.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 18. August 1998

Der Gesellschaftssitz ist nach 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautende Abschrift

BAYER FINANCE S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07167/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

BERGAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 40.952.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juillet 1998 que:

Monsieur Malick Fadiga, Monsieur Karamoko Fadiga et Maître Victor Elvinger ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2004.

Maître Serge Marx a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2004.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07176/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

COMER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 52.661.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 octobre 1998 que Monsieur Felix Tschopp, demeurant Grafenauweg, 6 CH-6304 Zug Suisse a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Price-waterhouseCoopers Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour *COMER GROUP S.A.*
EUFIDE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07192/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 1998

– Les démissions de Messieurs Jacques-Emmanuel Lebas, Pierre Mestdagh et Claude Hermes de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

– Sont nommés nouveaux Administrateurs, en leur remplacement:

- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch;
- Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer;
- La société FINIM LIMITED, Jersey.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

– Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

- 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour *CADIMEX HOLDING S.A.*
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07183/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

CARBOGHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.774.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinairement convoquée le 9 décembre 1998 que le siège social de la succursale en Suisse a été transféré à Via Cantonale 16, CH-6900 Lugano et ceci, avec effet au 4 janvier 1999.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07188/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

LAVANDIER PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 24.117.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1999.

Pour *LAVANDIER PRODUCTIONS, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(07804/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CAR MEDIATION S.A., Société Anonyme.

La société CAR MEDIATION S.A. n'a jamais exercé ses activités au 43, Demy Schlechter, L-2521 Luxembourg.

Le siège social ne se trouve pas à cette adresse non plus.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07187/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

CASARES S.A., Société Anonyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 51.590.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 19 janvier 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte les démissions de Madame Carine Bittler, Monsieur Yves Schmit et Monsieur Koen De Vleeschauwer de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- Monsieur Johan Dejans, Monsieur Eric Vanderkerken et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson ont été élus aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

- Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07189/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.910.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

COPARRINAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07195/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 7.703.

La liste des membres du Conseil d'Administration, de la Direction, Fondés de Pouvoir et autres mandataires habilités à engager la société, conformément au régime de signatures arrêté par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 1995, est arrêtée comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Damien Wigny, demeurant 1, rue Plaetis à L-2338 Luxembourg, Président

Monsieur Jean-Marie Barthel, demeurant 18, rue Breimentrausch à L-3317 Bergem, Vice-Président

Monsieur Paul Beghin, demeurant 56, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, Administrateur

Monsieur Marc-Hubert Henry, demeurant 58, rue J.-F. Boch à L-1244 Luxembourg, Administrateur-Délégué

Monsieur Victor Kneip, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg, Administrateur

Mandataires A

M. Claude Belva

Mme Geneviève Belva

Mlle Irène Brachmond

M. Franz Duchene

Mlle Annie Hames
 M. Jean-Marie Henricot
 M. Marcel Huwaert
 M. Bernard Jacquemin
 M. Jean-Jacques Kill
 M. Pierre Mannes
 M. Jacques Mascré
 M. Marc Maziers
 Mme Bernadette Severi
 M. Jean-Pierre Weber

Mandataires B

M. Tony Bastiaen
 Mme Claudine Bravard
 M. Gordon Breyer
 M. Jean-Louis Casagrande
 Mme Anna-Rita Ciccirello
 Mlle Françoise Cornet
 Mme Danielle Deom
 M. Geert Deridder
 M. Guy de Spirlet
 Mme Noëlle Di Giovanni
 Mme Pascale Feltesse
 Mme Liviane Fiorese
 Mlle Liliane Fischbach
 M. Marc Gasch
 M. Herman Haunert
 M. Christian Henning
 Mme Marie-Josée Hentges-Naudin
 Mme Danielle Jacques
 M. Philippe Lacourt
 M. Christian Marichal
 Mme Mireille Mariucci
 M. Jean-Michel Moïny
 Mme Juliette Ongono-Kreis
 M. Hugues Oosterbosch
 Mme Evelyne Pommeret
 M. Daniel Postal
 Mme Monique Reniers
 Mme Marie-Claire Schmit-Poos
 M. Sylvain Severi
 Mme Huguette Szamasi
 M. Fernand Thill
 Mme Pascale Thill
 M. Bernard Verdickt
 Mme Catherine Vermeulen.
 Luxembourg, le 29 janvier 1999.

BANQUE CONTINENTALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature	Signature
Vice-Président	Président

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 janvier 1999

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Damien Wigny, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Belva, employée privée, demeurant à Rameldange.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Jean-Marie Barthel, Administrateur de Société, demeurant à Bergem, et Monsieur Marc-Hubert Henry, Administrateur de Société, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'Assemblée

Les actionnaires ont tous été convoqués par lettre recommandée datée du 11 janvier 1999. Tous les actionnaires ayant souscrit l'intégralité du capital de la société et mentionnés à la liste de présence ci-annexée sont présents ou représentés. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée.

Exposé du président

La présente Assemblée a pour ordre du jour les points ci-après:

1. Conversion du capital social en Euros
2. Augmentation du capital par incorporation de réserves libres
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts

Tout ce qui précède est vérifié et reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité des voix prenant part au vote, de procéder à la conversion du capital social de la société en Euros avec effet au 1^{er} janvier 1999. En conséquence, par l'application du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399 arrêté par le Conseil ECOFIN, le capital social de deux milliards de francs luxembourgeois (2.000.000.000 LUF) est converti en quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre Euros et quatre-vingt-seize cents (49.578.704,96 EUR).

Deuxième résolution

En vertu des dispositions de la loi précitée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité des voix, prenant part au vote, d'augmenter le capital social converti selon les termes de la première résolution, à hauteur de quatre cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et quatre cents (421.295,04 EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre Euros et quatre-vingt-seize cents à cinquante millions d'Euros (50.000.000 EUR) sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de quatre cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros et quatre cents (421.295,04 EUR) prélevée sur la réserve libre, ceci avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1999:

«Le capital social est fixé à cinquante millions d'Euros (50.000.000 EUR), divisé en un million (1.000.000) de parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07702/000/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

AZURINT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.420.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on February 2, 1999, Vol. 519, Fol. 39, Case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on February 8, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 4, 1999.

(07700/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BANARAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
BANARAS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07701/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COSMEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.738.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
COSMEFIN INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07197/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

CREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.112.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 novembre 1998

- Monsieur Joannes Tobback est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié sincère et conforme
CREFINA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07198/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

THE MAGNOLIA TRUST.**DISSOLUTION**

A la suite du rachat de toutes les actions du fonds THE MAGNOLIA TRUST (le «fonds»), le fonds a cessé d'exister depuis le 31 juillet 1998.

BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A. a complété et approuvé la procédure de liquidation.

Tous les rachats et les produits nets de liquidation ont été payés aux actionnaires y ayant droit et, en conséquence, aucun solde des produits de liquidation n'a été déposé sur un compte séquestre à la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Les comptes et les archives du fonds seront déposés et gardés pendant une période de 5 ans par BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07703/041/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BENESHARE XPRESS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.233.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
BENESHARE XPRESS GROUP
(LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07705/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BENESHARE TRANSPORT HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.232.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
BENESHARE TRANSPORT HOLDING
(LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07706/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BPI GLOBAL INVESTMENT FUND.

MANAGEMENT REGULATIONS OF THE INVESTMENT FUND

BPI GLOBAL INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., hereinafter called the «Management Company», is a limited company under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg at 291, route d'Arlon, which administers the INVESTMENT FUND BPI GLOBAL INVESTMENT FUND pursuant to these Management Regulations and issues units represented by global certificates of the specific Sub-Funds. Unitholders can not ask for physical delivery of unit certificates.

The assets of the Fund are deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A., a limited company under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg at 36-38, Grand-rue (hereinafter called the «Custodian»).

The respective rights and duties of the owners of the units (hereinafter called «unitholders»), of the Management Company and of the Custodian are governed by these Management Regulations.

Ownership of a Fund unit is considered acceptance of the Management Regulations and any future amendments thereof.

Art. 1. The Fund and the Sub-Funds.

BPI GLOBAL INVESTMENT FUND is an open-end investment fund under Luxembourg law and constitutes an unincorporated co-proprietorship of the unitholders in all securities and other assets of the Fund. The assets of the Fund, the amount of which shall not be limited, are held separate from those of the Management Company.

The Fund offers investors under one single investment fund subscriptions to one or more Sub-Funds, which invest in securities in accordance with their respective investment policies.

The Management Company determines the individual Sub-Funds. It is also empowered to establish new Sub-Funds or to merge and dissolve existing ones at any time.

The investment policy of each Sub-Fund is regulated by the Board of Directors of the Management Company in line with its specific investment objective and guidelines.

The total net asset value of each Sub-Fund and the net asset value of the units of these Sub-Funds are expressed in the currencies designated by the Management Company.

The Fund is to be regarded as a single legal entity and is responsible in its entirety for all liabilities of the Sub-Funds, unless other conditions have been specifically agreed with its creditors.

Art. 2. Investment Policy.

The prime objective of the Fund is to achieve capital growth through capital gains, while giving due consideration to capital security and the level of portfolio liquidity.

In principle, the Sub-Funds shall focus their investments on shares and other equity related securities, as well as on bonds and similar instruments. The structure of the individual Sub-Funds will be based on criteria governing the general investment of their respective assets. Under these criteria, Sub-Funds can be established according to geographical regions, economic sectors, currencies or securities categories.

The Fund's investments shall be subject to the following guidelines:

a) Investment Instruments

(i) In line with the investment policy of the respective Sub-Funds, the assets of the individual Sub-Funds are to be invested exclusively in securities which are:

- officially listed on the stock exchange in an EU Member State or another country in Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, The Americas and Africa;
- traded on another regulated market in an EU Member State or another country in Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, The Americas and Africa, which operates regularly and is recognized and open to the public.

Securities which are acquired from new issues must contain a clause in the issuing conditions that application will be made for admission to the official listings on a stock exchange or to trading on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public; in this respect, only stock exchanges or regulated markets in an EU or OECD Member State are eligible for consideration. The admission in question must be granted within one year after the issue of the new security.

ii) Nevertheless, the Management Company is authorized to:

- invest up to a maximum of 10 % of the net assets of a Sub-Fund in securities other than those mentioned under (i);
- invest up to a maximum of 10 % of the net assets of a Sub-Fund in documented rights, which in line with the provisions of these Management Regulations, can be regarded as securities on the basis of their characteristics and, in particular, are transferable and marketable; in addition, it should be possible to exactly determine their value at any time or at least at the intervals prescribed by Article 5 of the Management Regulations.

At the same time, however, these two portions may not account for more than 10 % of the net assets of any individual Sub-Fund.

On an ancillary basis, the Management Company may hold liquid assets in each Sub-Fund.

b) Risk Spreading

With regard to the risk spread, the Management Company is not permitted to invest more than 10 % of the net assets of a Sub-Fund in securities of one and the same issuing body. The total value of all investments in securities issued by issuing bodies accounting for more than 5 % of the net assets of a Sub-Fund may not exceed 40 % of the net assets of any Sub-Fund.

The following exceptions can be made:

- The aforementioned limit of 10 % can be raised to a maximum of 25 % for various debt instruments, which are issued by credit institutions domiciled in an EU Member State and, in that particular country, are subject to special legislative supervision that would ensure the protection of investors. In such cases, Article 42, Paragraph 3 of the Law governing Undertakings for Collective Investment in Luxembourg, which was enacted on March 30, 1988, shall be valid. In particular, the funds which originate from the issue of such debt instruments are to be invested, in accordance with the law, in assets which sufficiently cover the resulting financial obligations throughout the entire duration of the debt instruments and which incorporate preferential rights in respect of the payment of principal and interest in the event of the borrower's insolvency. Furthermore, the total value of the investments by a Sub-Fund in such a debt instrument with one and the same borrower should not exceed 80 % of the net assets of the corresponding Sub-Fund. In this case, the above-mentioned limit of 40 % is no longer applicable.

- The Management Company is authorized, in the interests of risk diversification, to invest up to 100 % of the net assets of a Sub-Fund in securities from various offerings that are issued or guaranteed by an EU Member State or its local authorities, a non-EU Member State belonging to the OECD, or by international organizations incorporated under public law in which one or more EU Member States are members. These securities need to be broken down into at least 6 various issues, whereby the securities from one and the same issue must not exceed 30 % of the total net assets of a Sub-Fund.

While continuing to observe an appropriate risk spread, each Sub-Fund may deviate from the aforementioned principles of risk spreading during a period of six months after being admitted by the Luxembourg authorities.

c) Investment Restrictions

The Management Company is prohibited from:

- acquiring securities for the Fund, the subsequent sale of which is subject to any restrictions arising from contractual agreements;

- acquiring any shares carrying voting rights which would enable the Management Company to exercise significant influence over the management of an issuing body. Moreover, the Fund may acquire no more than:

- 10 % of the non-voting shares of the same issuer;

- 10 % of the debt securities of the same issuer;

- 10 % of the units of the same undertaking for collective investment. This limit may be disregarded at the time of acquisition if at that time the gross amount of debt securities or the net amount of the securities in issue cannot be calculated.

The limits set up in this dash are waived as regards transferable securities issued or guaranteed by an EU Member State or its local authorities; transferable securities issued or guaranteed by a non-Member State of the EU; transferable securities issued by public international bodies of which one or more Member States of the EU are members;

- acquiring units of other undertakings for collective investments of the open ended type unless they are undertakings for collective investments in transferable securities within the meaning of the Council Directive of 20.XII.85 (85/611/EEC) on the co-ordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities. The Fund may invest no more than 5 % of its net assets in the units of such undertakings for collective investments. The Fund may not acquire units of a collective investment fund managed by the same Management Company with which the Management Company is linked by common management or control by a substantial direct or indirect holding;

- effecting securities short sales;

- participating in the underwriting of securities;

- acquiring precious metals or related certificates of ownership;

- investing in real estate and purchasing or selling commodities or commodities contracts;

- borrowing on behalf of a particular Sub-Fund, unless the loan is only temporary and does not exceed 10 % of the net assets of the Sub-Fund in question;

- granting credits or acting as guarantor for third parties. This limitation does not refer to the acquisition of securities that are not fully paid in. The Fund may also lend investments to third parties in conformity with the provisions of the Sales Prospectus;

- pledging the Sub-Funds assets or charging them in another way, as well as using or assigning them as collateral. Margin deposits (options, futures) executed in conformity with established market practices remain unaffected thereby.

The aforementioned restrictions may be disregarded when exercising subscription rights that are linked to securities included in the Fund's portfolio.

If the above-mentioned limitations are exceeded unintentionally or owing to the exercise of subscription rights, the Management Company must attach priority - when selling securities - to normalizing this situation while taking into consideration the best interest of the unitholders.

d) Derivatives and Hedging Techniques

Taking into account the investment guidelines and restrictions mentioned in the Sales Prospectus, the Management Company may employ (i) techniques and instruments relating to Transferable Securities insofar as the use of these techniques and instruments contributes to the due administration of the assets of the Sub-Fund concerned and (ii) techniques and instruments for the coverage of exchange rate risks in line with the due administration of the assets of the respective Sub-Fund.

The Management Company may stipulate additional investment restrictions at any time in the interest of unitholders whenever they are necessary to comply with the laws, requirements or regulations of those countries in which the units of the Fund are offered and sold.

Art. 3. The Management Company.

The Management Company manages and administers the Fund for the account and in the interest of the unitholders.

The Management Company designates the individual Sub-Funds constituting the Fund, determines their launching and, if this appears appropriate in the interest of the unitholders, determines their dissolution.

The Management Company is vested with extensive powers in order to perform all administrative and management actions in its name for the account of the unitholders. It shall accordingly be entitled in particular to buy, sell, subscribe to, exchange and receive securities and other assets as well as to exercise all the rights directly or indirectly connected with the assets of the Fund.

The Management Company may avail itself of the services of investment managers and/or investment advisors, the fees of which shall be borne exclusively by the Management Company.

Art. 4. The Custodian.

The Management Company shall appoint the Custodian.

UBS (LUXEMBOURG) S.A. has been appointed Custodian.

The Custodian and the Management Company may terminate this contractual agreement at any time in writing with three months' notice given by one party to the other.

The Management Company may, however, dismiss the Custodian only if a new Custodian takes over the functions and responsibilities of the Fund's Custodian as set forth in these Management Regulations. After its dismissal the Custodian must continue to carry out its functions until the entire assets of the Fund have been transferred to the new Custodian.

In the event of the Custodian giving notice, the Management Company shall be obligated to appoint a new Custodian to assume the functions and responsibilities of the Custodian according to these Management Regulations. In this event, the Custodian must safeguard the interests of the Fund until its functions are transferred to the new Custodian.

The Custodian safeguards for the unitholders all liquid assets and securities constituting the Fund's assets.

The Custodian shall fulfil all customary banking duties in respect of accounts and securities and perform all routine administrative work in connection with the Fund's assets.

The Custodian shall also:

- a) ensure that the sale, redemption, conversion and cancellation of units effected for the account of the Fund or by the Management Company are in accordance with the provisions of the law and the Management Regulations;
- b) ensure that the value of the units is calculated in accordance with the provisions of the law and the Management Regulations;
- c) carry out all instructions issued by the Management Company, provided these are not in violation of the law or the Management Regulations;
- d) ensure that, in the case of transactions relating to the Fund's assets, the countertransaction is executed in due time;
- e) ensure that the Fund's proceeds/earnings are employed in accordance with the Management Regulations.

The Custodian is entitled to charge a commission in line with the scale of fees customarily applied by banks at the financial center of Luxembourg. Said commission shall be calculated and charged per month on the basis of the average total net assets of the Sub-Funds during the respective month and is included in the Global Management fee as set out in Article 10.

Art. 5. Net Asset Value.

The Management Company calculates - on the basis of closing prices - the net asset value per unit of the individual Sub-Funds on each business day in Luxembourg (hereinafter called the «Valuation day»). In this context, «business day» shall mean the usual bank business days (i.e. each day on which banks are opened during normal business hours) in Luxembourg with the exception of some non-regulatory holidays.

The net asset value of one Sub-Fund unit is expressed in the currency of the Sub-Fund and results from dividing the total assets of the Sub-Fund by the number of its units in circulation. The net assets of each Sub-Fund are equal to the difference between the sum of the assets of the Sub-Fund and the sum of its liabilities.

The total net assets of the Fund are expressed in Euros (EUR) and correspond to the difference between the total assets of the Fund and its total liabilities. For the purpose of this calculation, the net assets of each Sub-Fund, if they are not denominated in EUR, are converted into EUR and added together.

The value of the assets held by each Sub-Fund is calculated as follows:

- a) securities which are listed on an official stock exchange are valued at the last available price. If the same security is quoted on several stock exchanges, the last available listing on the stock exchange that represents the major market for this security shall be valid;

b) securities that are not listed on an official stock exchange, but which are actively traded on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public, are valued at the last available price on this market;

c) if these prices fail to conform correctly to market trends, the respective securities, as well as the other legally admissible assets, will be valued at their corresponding market value which the Management Company, acting in good faith, shall estimate on the basis of the probable selling price;

d) the liquid assets are valued at their nominal value plus any accrued interest.

The Management Company is authorized to apply other adequate valuation principles for the total assets of the Fund and the assets of an individual Sub-Fund if the aforementioned valuation criteria appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

In the case of extensive redemption applications, the Management Company may establish the value of the units of the relevant Sub-Fund on the basis of the prices at which the necessary sales of securities are effected. In such an event, the same basis for calculation shall be applied for subscription and redemption applications submitted at the same time.

Art. 6. Suspension of the Net Asset Value Calculation and of the Issue, Conversion and Redemption of Units.

The Management Company may temporarily suspend calculation of the net asset value and hence the issue, conversion and redemption of units for one or more Sub-Funds when:

- stock exchanges or markets underlying the valuation of a major part of the Fund's assets or foreign exchange markets for currencies in which the net asset value or a considerable portion of the Fund's assets are denominated, are closed, except on regular public holidays, or when trading on such a market is limited or suspended or temporarily exposed to severe fluctuations;

- political, economic, military or other emergencies beyond the control, liability and influence of the Management Company render the disposal over the Fund's assets impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the unitholders;

- disruptions in the communications network or any other reason make it impossible to calculate the value of a considerable part of the Fund's net assets;

- limitations on exchange operations or other transfers of assets render it impracticable for the Fund to execute business transactions, or where purchases and sales of the Fund's assets cannot be effected at the normal conversion rates.

The suspension of the valuation of the net assets as well as of the issue, redemption and conversion of units is published in accordance with the Article 11 hereinafter.

Art. 7. Issue and Conversion of Units.

For each Sub-Fund, units are issued on the basis of the respective Sub-Fund's net assets. Applications for the issue and conversion of units have to be forwarded to the Management Company.

All subscription requests received by the Management Company during regular business hours on a business day preceding a given Valuation day shall be executed at the issue price calculated on that Valuation day. However, all subscriptions received by the Management Company after close of business in Luxembourg shall be considered as received by the Management Company on the next business day and settled at the issue price of that Valuation day.

Any individual person or corporate entity is entitled to participate in the Fund by subscribing to one or several units.

The unitholders cannot be obligated to make any other payment or provide any other performance in addition to the payment of the issue price named in Article 8 hereinafter.

The Management Company may, at its discretion, temporarily suspend, limit or discontinue altogether the issue of units belonging to one or all Sub-Funds to specified individuals or corporate entities from certain countries or regions.

Moreover, the Management Company is authorized at any time to:

- redeem units which were acquired in disregard of the present article;
- refuse acceptance of subscription applications at its discretion.

The Management Company is entitled to split or combine the units of any Sub-Fund.

The unitholder of a Sub-Fund may convert some or all of his units into the units of another Sub-Fund up to the countervalue of the units presented for conversion. Issue and transaction taxes excepted, this conversion shall, in principle, be effected free of charge. The Management Company reserves the right to levy a conversion charge in favour of the sales agencies, which shall not exceed 2 % of the net asset value of the units submitted for conversion.

Art. 8. Issue Price.

The issue price for each Sub-Fund shall be the net asset value per unit defined according to Article 5. In addition, the sales agencies are allowed to charge an issuing fee of a max. of 3% in their favour.

The issue price is to be paid within 3 bank working days.

The issue price is increased by the stamp duties or other levies incurred in the countries where the units are offered for subscription.

Art. 9. Redemption.

The Management Company is obliged to redeem units of the Sub-Funds at the redemption price on any Valuation day in Luxembourg.

The redemption price is based on the net asset value per unit minus a redemption fee of max. 2 % in favour of the sales agencies. All redemptions received by the Management Company during regular business hours on a business day preceding a given Valuation day shall be executed at the redemption price calculated on that Valuation day. However, all redemption applications received by the Management Company after close of business in Luxembourg shall be considered as received by the Management Company for the next Valuation day and settled at the redemption price on

that Valuation day. Payments for redeemed Fund units is effected under normal circumstances 3 bank working days after the Valuation day (or no later than 5 working days thereafter).

The Management Company must ensure a sufficient portion of liquid assets for each Sub-Fund so that payment for the redemption of the units can be effected within the periods described in this Article.

The Custodian is obligated to effect the payments only to the extent that no legal provisions or regulations, particularly foreign exchange controls or regulations, but also other circumstances, such as strikes, which are beyond the influence of the Custodian, prevent the transfer of the redemption price to the country where the redemption is demanded.

In the event of extensive redemption applications, the Custodian and the Management Company may decide to delay the settlement of the redemption applications until it has sold the corresponding assets of the Fund without unnecessary delay. On payment of the redemption price, the corresponding Fund unit ceases to be valid.

Art. 10. Management Fee.

The Management Company is entitled to a Global Management Fee which includes the remuneration of the Portfolio Managers, the Investment Advisers, the Administrative Agent and the Custodian and Paying Agent. This Global Management Fee can amount up to 3 % per annum of the average daily net assets of each Sub-Fund and is payable on a monthly basis.

Art. 11. Announcements.

The net asset value of the units and the issue and redemption prices of the units of the individual Sub-Funds may be obtained on each business day at the registered offices of the Management Company and the Custodian.

The annual report audited by auditors and the semi-annual reports, which are not liable to be audited, are made available to the unitholders at the registered office of the Management Company and of the Custodian.

Any amendments of the Management Regulations shall be published in the «Mémorial» of the Grand Duchy of Luxembourg.

Notifications to the unitholders, shall be published by the Management Company in newspapers of its choice.

Art. 12. Financial Year, Audit.

The Fund's financial year shall always end on the last day of December. The annual statement of accounts of the Management Company shall be audited by one or several commissioners. The annual statement of accounts of the Fund is audited by certified auditors appointed by the Management Company.

Art. 13. Distributions.

Any dividends the distribution of which the Management Company may decide per Sub-Fund are paid out within four months after the closing of the accounts. The distribution may be provided per Sub-Fund out of investment income, or realized or unrealized net asset value changes, or deducted from capital if the situation so demands. The payment of distributions must not result in the net asset value of the Fund falling below the minimal capital prescribed by law.

Claims for distributions and allocations which are not asserted within five years from their due date shall prescribe and the resulting proceeds shall accrue to the relevant Sub-Fund. If the Sub-Fund in question has already been dissolved, the distributions and allocations will accrue to the remaining Sub-Funds of the Fund in proportion to their respective net assets.

Art. 14. Amendments of the Management Regulations.

The Management Company may, under observance of the legal provisions, amend the present Management Regulations.

Any amendment must be published in accordance with Article 11 and enters into legal effect as of the day it is published in the «Mémorial».

Art. 15. Duration of the Fund, Dissolution.

The Fund shall be established for an indefinite period.

Unitholders, their heirs or other beneficiaries may not demand the division or dissolution of the entire Fund or one or more individual Sub-Funds. The Management Company is empowered, however, to dissolve and liquidate the entire Fund or one or more individual Sub-Funds. The Management Company is authorized to decide the dissolution of one Sub-Fund in the case where the value of the net assets of this Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

Notice of dissolution of the Fund shall be given in the «Mémorial». It shall further be published in three other newspapers, whereof one must be a Luxembourg newspaper with a broad dispersion. No units may be issued, converted or redeemed after the date of such decision. In the event of dissolution, the Management Company shall realize the Fund's assets in the best interests of the unitholder and instruct the Custodian to distribute the net proceeds from the liquidation of the Sub-Funds to the unitholders of said Sub-Funds in proportion of their respective holdings. Any liquidation proceeds which could not be distributed to the unitholders shall be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg until expiry of the prescription period. At the close of liquidation of any Sub-Fund the proceeds thereof corresponding to units not surrendered will be deposited with the Custodian during a period not exceeding 6 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, this proceeds shall be deposited with the Caisse des Consignations.

The Management Company can also decide to merge one or more Sub-Funds under the circumstances as set out before, with the respective unitholders being informed 30 days before the Valuation day on which the merger takes effect in accordance with the publications designed at Article 11 of these Management Regulations. During this period, unitholders of the Sub-Fund in question may request the redemption of some or all of their units without charge at the corresponding net asset value of the units taking into account the dissolution costs. Units not submitted by unitholders

for redemption will be converted, with the respective calculation being based on the net asset value of the Sub-Fund unit in question on the Valuation date on which the Sub-Funds are merged. Such conversions are free of charge, but all issue and transaction taxes incurred will be charged.

Art. 16. Expenses of the Fund.

The Fund shall bear the following expenses and levies:

- all taxes to be payable on the Fund's assets or income;
- the customary brokerage and bank charges incurred in the Fund's business transactions;
- a Global Management Fee which includes the remuneration of the Portfolio Manager, the Investment Advisers, the Administrative Agent and the Custodian and Paying Agent. This Global Management Fee can amount up to 3 % per annum of the average daily net assets of on a monthly basis;
- the Fund's auditors fees.

All recurring fees are first deducted from the investment income, then from realized capital gains and finally from the assets.

The Fund is liable for all costs to be borne by the Fund; however, such costs shall be charged to the respective individual Sub-Funds insofar as they affect them alone, otherwise costs shall be charged to all individual Sub-Funds in proportion to their net assets.

All the remaining expenses and fees are paid by the Management Company.

Art. 17. Prescription.

The claims of the unitholders against the Management Company or the Custodian shall prescribe 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 18. Arbitration Clause, Applicable Law and Authoritative Language.

All legal disputes between the unitholders, the Management Company and the Custodian shall be finally and incontestably settled by the District Court in Luxembourg according to Luxembourg law. The Management Company and/or the Custodian shall be at liberty, however, to submit themselves or the Fund in the case of foreign unitholders to the jurisdiction of the countries in which the Fund units are offered and sold.

The English language version of these Management Regulations shall be authoritative and binding; the Management Company and the Custodian may nevertheless admit the use of translations approved by them into the languages of countries in which the Fund units are offered and sold, and these shall be authoritative and binding in respect of such units sold to investors in those countries.

The Management Regulations will enter into force on 1. January 1999.

Luxembourg, December 1999.

BPI GLOBAL INVESTMENT FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.

The Management Company
Signatures

UBS (LUXEMBOURG)

Société Anonyme
The Custodian
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 1999, vol. 519, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07710/027/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BARRIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dommeldange.
R. C. Luxembourg B 58.120.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

Signatures.

(07704/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BENID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.771.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
BENID S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07707/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BIERSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.663.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(07708/309/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BIERSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.663.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de BIERSET S.A. qui a été tenue à Luxembourg en date du 2 février 1999 que les mandat des administrateurs Guy Ludovissy, Dominique Kohl et Alexia Meier ainsi que du commissaire aux comptes Karin Weirich ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2002.

Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour extrait conforme
M^e G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07709/309/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BRASSERIE NATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.334.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1999.

G. M. Lentz Jr.
Administrateur-délégué

(07711/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BROSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.225.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 1998

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. K. van Baren, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
BROSO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07714/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BROCKMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.068.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

(07712/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BROCKMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.068.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 14 janvier 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société BROCKMONT INTERNATIONAL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

AUTONOME DE REVISION

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) La perte qui s'élève à LUF 6.314.611,- est reportée.

Pour BROCKMONT INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07713/683/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 13 mars 1995,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement;

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission des trois administrateurs.

2.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateurs, à compter de ce jour, de:

1.- La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 214600, en date du 15 mars 1994,

représentée par Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature.

2.- La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 211955, en date du 18 janvier 1994,

représentée par Monsieur James William Grassick, administrateur de sociétés, demeurant à La Collinette, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature.

3.- Et la société de droit irlandais VERPRO ELECTRICALS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 195444, en date du 10 novembre 1992,

représentée par Monsieur Simon Peter Elmont, administrateur de sociétés, demeurant à La Fregondee, Sark, Via Guernsey, Channel Islands,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 15 novembre 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature.

La présente assemblée leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs, à compter de ce jour, savoir:

1.- Monsieur René Arama, prédit;

2.- Monsieur Patrick Arama, prédit; et

3.- Madame Gaetana Barbaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, P. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1999, vol. 846, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Azette, le 4 février 1999.

N. Muller.

(07715/224/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07719/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

C.MEX & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.769.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C.MEX & CO S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial, Série C, n° 376 du 15 juillet 1997. L'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg a été faite sous le numéro B 58.769.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1) Entérinement du rapport du réviseur d'entreprises conformément à l'article 26-2 de la loi sur les sociétés commerciales;

2) Approbation de l'acquisition de 3.250 actions COMEX S.p.A.

3) Autorisation au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire convertiblesubordonné de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes) par l'émission de 100.000 (cent mille) obligations d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune, ne portant aucun intérêt, remboursables sur 30 (trente) années, et librement convertibles en actions à raison de 15 (quinze) obligations au nominal de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) contre 1 (une) action à la même valeur nominale.

4) Autorisation au conseil d'administration d'émettre un emprunt obligataire convertibles non subordonné de ITL 5.500.000.000,- (cinq milliards cinq cent millions de liras italiennes) par l'émission de 550.000 (cinq cent cinquante mille) obligations d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune, portant un intérêt au taux LIBOR 12 mois moins 3/4 point par an, remboursables sur 30 (trente) années, et librement convertibles en actions à raison de 18 (dix-huit) obligations au nominal de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) contre 1 (une) action de même valeur nominale.

5) Création d'un nouveau capital autorisé de 10.000.000.000,- ITL (dix milliards de liras italiennes) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune.

Autorisation et délégation au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé sous la condition de réserver la souscription au capital à augmenter aux obligataires des emprunts convertibles décrits ci-avant.

6) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7) Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport annexé à la présente et daté du 30 décembre 1998 de Monsieur Marc Lamesch de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, et décide de l'entériner. Dans son rapport, requis au voeu de l'article 26-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le réviseur d'entreprises arrive à la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le prix d'acquisition. La révision que nous avons effectuée, nous permet de confirmer que les modes d'évaluation sont appropriés.

1. L'acquisition projetée est décrite d'une façon précise et adéquate.

2. Le prix d'acquisition des actions à acquérir soit ITL 4.550.000.000,- de la société COMEX S.p.a. est juste et équitable.

La valeur des actions à acquérir représentée par 3.250 actions (6,5%) de la société de droit italien COMEX S.p.a. correspond au moins au prix d'acquisition de ces actions totalisant ITL 4.550.000.000,-.»

Deuxième résolution

Au vu de la résolution qui précède, l'assemblée générale approuve l'acquisition par la Société de 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, représentant 6,5% du capital social qui est de ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de liras italiennes), émises par la société de droit italien COMEX S.p.a., inscrite au registre des entreprises du tribunal de Bologne, sous le numéro 19283, avec siège social à I-40054 Budrio, 22/A, Via San Vitale, code fiscal n° 004974.41204, cédées par Monsieur Giancarlo Parisini, entre

preneur, demeurant à Castelmaggiore (Italie), et Monsieur Marco Parisini, entrepreneur, demeurant à Castelmaggiore (Italie), au prix de ITL 4.550.000.000,- (quatre milliards cinq cent cinquante millions de liras italiennes).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible subordonné de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes) par l'émission de 100.000 (cent mille) obligations d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune, ne portant aucun intérêt, remboursables sur 30 (trente) années. Lesdites obligations seront librement convertibles en actions au taux d'échange de 15 (quinze) obligations au nominal de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) contre 1 (une) action de même valeur nominale.

Le conseil d'administration est encore chargé de réserver par préférence la souscription aux obligations à émettre à des créanciers existants de la société, titulaires d'une créance certaine, liquide et exigible et ce au pair.

Le conseil d'administration est spécialement chargé, lors de l'émission dudit emprunt, de respecter strictement les lois et règlements afin que ladite émission soit et reste strictement privée et restreinte et ne constitue ni ne devienne une offre publique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible non subordonné de ITL 5.500.000.000,- (cinq milliards cinq cent millions de liras italiennes) par l'émission de 550.000 (cinq cent cinquante mille) obligations d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune, portant un intérêt au taux LIBOR 12 mois moins 3/4 point par an, remboursables sur 30 (trente) années. Lesdites obligations seront librement convertibles en actions au taux d'échange de 18 (dix-huit) obligations au nominal de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) contre 1 (une) action de même valeur nominale.

Le conseil d'administration est encore chargé de réserver par préférence la souscription aux obligations à émettre à des créanciers existants de la société, titulaires d'une créance certaine, liquide et exigible et ce au pair.

Le conseil d'administration est spécialement chargé, lors de l'émission dudit emprunt, de respecter strictement les lois et règlements afin que ladite émission soit et reste strictement privée et restreinte et ne constitue ni ne devienne une offre publique.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de créer un nouveau capital autorisé de 10.000.000.000,- ITL (dix milliards de liras italiennes) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article cinq des statuts est modifié et complété par les dispositions suivantes qui s'y inscrivent à la suite de l'alinéa 3:

«**Art. 5.** Le capital autorisé est fixé à 10.000.000.000,- ITL (dix milliards de liras italiennes) et sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1998, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé et chargé de procéder à de telles émissions tout en réservant par préférence la souscription aux actions représentatives du capital autorisé aux titulaires d'obligations convertibles subordonnées et non subordonnées des deux émissions 1998/2028, remboursables sur trente années et librement convertibles en actions au taux de change de quinze (15) respectivement dix-huit (18) obligations d'une valeur de 10.000,- ITL (dix mille liras italiennes) en une (1) action de même valeur nominale.

Relativement aux actions du capital autorisé qui ne seraient pas souscrites par conversion des susdites obligations, le conseil d'administration est autorisé à les émettre et à en recevoir les souscriptions à tels prix et le cas échéant primes d'émission qu'il déterminera.

Le conseil d'administration peut déléguer toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir cession des obligations converties respectivement le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le conseil d'administration peut déléguer un de ses membres ou même une tierce personne pour faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article est à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Martin, M. Gillardin, G. Schneider, M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 114S, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(07716/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

C.MEX & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.769.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1443 du 31 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(07717/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CABRITU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 12.602.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
CABRITU S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07718/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CLAUDIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.213.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1997

La société FINCO S.A. avec siège social à F-16100 Chateaubernard, représentée par Madame Gerda van de Velde, demeurant Chemin de Beauregard, F-38200 Vienne, est nommé administrateur de la société CLAUDIA INVEST S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait
Pour CLAUDIA INVEST S.A.
WOOD, APPELTON, OLIVER & CO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07721/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CLEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 15.973.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

Signatures.

(07722/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.510.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour COMET, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(07729/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CLEMENT BETTEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 60.773.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

Signatures.

(07723/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CLEMENT ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 57.513.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

Signatures.

(07724/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.521.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour COFIPROME HOLDING FINANCIERE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(07725/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COFITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.786.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée COFITEC HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 46.786, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié reçu en date du 16 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 218 du 3 juin 1994, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Maurice Hauptert, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.250.000,-).

2. Souscription par EURO FIDUCIARY CORPORATE LTD, de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon de

la créance à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) qu'elle possède contre la société.

3. Souscription par EURO STAFF CORPORATE LTD, de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon de sa créance à concurrence d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) qu'elle possède contre la société.

4.- Réduction du capital social à concurrence de neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 900.000,-) pour le ramener de son montant actuel après augmentation de capital de quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.250.000,-) à trois millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.350.000,-) en vue d'apurement partiel des pertes et par annulation de neuf cents (900) actions.

5.- Modification de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à celui de quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.250.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'apport de deux créances d'un montant total de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) que les sociétés EURO FIDUCIARY CORPORATE LTD et EURO STAFF CORPORATE LTD, ayant leur siège social à Wilmington (Delaware - Etats-Unis d'Amérique) ont sur la société COFITEC HOLDING S.A., prédésignée.

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Marc Lamesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de EURO FIDUCIARY CORPORATE LTD, prédésignée, aux termes d'une des prédites procurations, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée COFITEC HOLDING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de EURO FIDUCIARY CORPORATE LTD, prédésignée, à mille cinq cents (1.500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Ensuite Monsieur Claude Schmitz, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de EURO STAFF CORPORATE LTD, prédésignée, aux termes d'une des prédites procurations, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée COFITEC HOLDING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de EURO STAFF CORPORATE LTD, prédésignée à mille cinq cents (1.500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les comparants préqualifiés ont libéré intégralement les trois mille (3.000) actions nouvellement souscrites par les souscripteurs susmentionnées, au moyen de deux apports à la société COFITEC HOLDING S.A. de deux créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) que les deux sociétés EURO FIDUCIARY CORPORATE LTD et EURO STAFF CORPORATE LTD, prédésignées ont sur la société COFITEC HOLDING S.A. prédésignée.

Lesdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, en date du 27 octobre 1998,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base de ce qui précède la révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1.- L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2.- La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale à 70% de la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 3.000 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 3.000.000,-, représentant LUF 2.100.000,- en valeur réelle.

3.- La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable en évaluant la créance apportée à sa valeur nominale ce qui entraînerait une augmentation de capital social de la société de LUF 3.000.000,- à condition que cette augmentation de capital soit suivie immédiatement d'une réduction de capital par absorption des pertes subies pour au moins un montant de LUF 900.000,- de façon que le résultat final de l'opération envisagée ait pour conséquence que le capital social de la société soit au maximum égal à LUF 3.350.000,- (capital actuel + valeur effective attribuée à la créance convertie.) »

Le rapport ainsi que les prédites procurations demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 900.000,-) pour le ramener de son montant actuel après l'augmentation de capital ci-avant réalisée de quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.250.000,-) à celui de trois millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.350.000,-) par absorption des pertes réalisées par la société jusqu'à due concurrence et par l'annulation de neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, au prorata des actions détenues par les actionnaires actuels dans la société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 3.350.000,-) représenté par trois mille trois cent cinquante (3.350) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Déclaration - Frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Schmitz, M. Lamesch, M. Hauptert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 839, fol. 35, case 11. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 1999.

J.-J. Wagner.

(07726/239/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COFITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 1999.

J.-J. Wagner.

(07727/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COLUGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.154.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour COLUGEST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(07728/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CROWN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.629.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on February 2, 1999, Vol. 519, Fol. 36, Case 1, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on February 8, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 4, 1999.

(07734/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COMPAGNIE DES NOUVEAUX MARCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.861.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 1998

M. R. de Luca, employé privé, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. K. van Baren, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE DES NOUVEAUX MARCHES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07730/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COMPRADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.471.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour COMPRADORE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(07731/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

COPARCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour COPARCO

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(07732/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, «Lys Royal I».
R. C. Luxembourg B 12.744.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établi à Luxembourg sous la dénomination de CRUCIBLE S.A., R.C B Numéro 12.744, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 72 du 17 avril 1975.

Les statuts ont été modifiés par deux actes du même notaire et pour la dernière fois en date du 17 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 166 du 25 juin 1986.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de société, demeurant à Huncherange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille neuf cents actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la fin de l'année sociale au 31 décembre.

Modification subséquente de l'article 17 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale au 31 décembre, de sorte que la présente année sociale qui a commencé le 1^{er} avril 1998 se terminera le 31 décembre 1998.

En conséquence, l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-neuf heures dix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Krzysica, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(07735/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, «Lys Royal I».

R. C. Luxembourg B 12.744.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1426 du 30 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(07736/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CTH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft CTH FINANCE S.A. vom 2. Februar 1999 geht hervor, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Dr Hans Caspar, Rolf Caspar, Guy Ludovissy und Dominique Kohl sowie des Kommissars Alexia Meier bis zur Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2003 Beschluss fasst, verlängert werden.

Luxembourg, den 4. Februar 1999.

CTH FINANCE S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07737/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

DEFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.385.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(07740/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CUBLUX SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
CUBLUX SHIPPING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07738/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CYRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 35.528.

Extrait des résolutions adoptées par voie circulaire en date du 25 novembre 1998

Le Conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de M^e Dominique Brelier, administrateur, donnée le 20 novembre 1998, et a décidé d'élire M^e Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Résolution adoptée par voie circulaire en date du 27 novembre 1998

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de Madame Sylvie Pollet, administrateur, donnée le 27 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYRIA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07739/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.934.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
DESIFALDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07745/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, incorporated by a deed of the undersigned notary dated September 10th, 1993, published in the Mémorial C, number 536 from November 8th, 1993 and amended by a deed of the undersigned notary dated August 16th, 1994, published in the Mémorial C, number 494 from November 30th 1994.

The meeting was opened Mrs Eliane Klimezyk, private employee, residing in Hussigny (France), being in the chair, who appointed as secretary Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, private employee, residing in Contern.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emmanuelle Thorn, private employee, residing in Ehrlange/Mess.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the meeting is the following:

a) Decision to wind up the company and to put the company in liquidation.

b) Appointment of the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to wind up the company and to put the company in liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, as liquidator, which shall have the widest powers to liquidate the company, within the restrictions set out in the law on commercial companies and in the articles of incorporation of the company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever encumbant to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN SOVEREIGN INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 536 du 8 novembre 1993 et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 494 du 30 novembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Hussigny (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle Thorn, employée privée, demeurant à Ehlinge/Mess.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

b) Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société MANACOR (LUXEMBOURG) avec siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet comme liquidateur, laquelle aura les pouvoirs les plus larges pour liquider la société dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales et des statuts de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 1999, vol. 414, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 février 1999.

A. Weber.

(07757/236/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

DEVELOPMENT PORTFOLIO FUND.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1a, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 62.185.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1999.

J.-M. Biello

Fondé de Pouvoir Principal

(07746/032/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EDUCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.715.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme

EDUCAP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07750/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EUMEDIS S.A., EUROPEAN MEDICAL SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.035.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 janvier 1999, numéro 144 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 1999, volume 848, folio 14, case 11, que la société anonyme EUROPEAN MEDICAL SYSTEMS, en abrégé EUMEDIS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant prédit, en date du 3 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 211 du 15 mai 1995, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 122 du 11 mars 1996, au capital social de 1.250.000,- francs,

a été dissoute avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998 et est entrée en liquidation à partir du même jour.

Les actionnaires accordent quitus et pleine et entière décharge aux administrateurs.

Est nommée liquidateur Madame Aphrodite Tskialakis, employée privée, demeurant à B-6880 Bertrix, 9, rue de Linglé-Morthéhan. Le liquidateur a déclaré vouloir liquider la prédite société aux droits des parties, de sorte qu'aucune des parties n'aura plus rien à réclamer contre l'autre partie à partir du 28 janvier 1999.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 février 1999.

N. Muller.

(07756/224/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

DUCATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.620.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(07747/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

DUCATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.620.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 6 janvier 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société DUCATI HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Du profit qui s'élève à NLG 1.487.726,20, un montant de NLG 74.386,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUCATI HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07748/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

CRAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 1999.

J.-J. Wagner.

(07733/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.837.

Le bilan au 7 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(07752/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.837.

Le bilan au 21 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Administrateur-délégué

(07753/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.837.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL SECURITIES S.A., en liquidation tenue au siège social en date du 21 septembre 1998 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont pris les résolutions suivantes:

1) Nomination de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. demeurant 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen comme commissaire à la liquidation.

2) La date de l'assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 30 septembre 1998 et aura comme ordre du jour:

1. le rapport du commissaire à la liquidation;
2. la décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. la clôture de la liquidation;
4. la désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux durant cinq ans.

Pour EUROPEAN GOVERNMENT GENERAL
SECURITIES S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07754/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

ENVIROTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.039.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 1998

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. K. van Baren, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme

ENVIROTRANS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07751/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

EURO-POWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.481.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1999, vol. 519, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(07759/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

FALUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.150.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement
le 10 décembre 1998 au nouveau siège social*

1. Le siège social a été transféré de L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

2. L'Assemblée acte et accepte la démission des membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, à savoir:

Monsieur G. Diederich, Esch-sur-Alzette;

Madame R. Scheifer-Gillen, Luxembourg;

Monsieur R. Lanners;

ainsi que du Commissaire:

Madame M.-F. Ries-Bonani;

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire sortants.

3. L'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Ph. Slendzak, Luxembourg;

- Monsieur P. Rochas, Luxembourg;

- Monsieur M. Houssa, Luxembourg;

aux fonctions d'Administrateurs de la société en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2003.

L'Assemblée décide de nommer:

EURO-SUISSE (AUDIT) LUXEMBOURG aux fonctions de Commissaire.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07761/636/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

FONDEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme

FONDEL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07762/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

FRONTIER HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.191.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fifth of January.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Paul Krzysica, company secretary, residing in Huncherange.

Such appearing party required the undersigned notary to state that:

- The company FRONTIER HOLDINGS, R.C. B Number 28.191, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 3, 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 230 of August 27, 1988.

- The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated June 11, 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 457 of December 10, 1991.

- The corporate share capital of the company is presently fixed at two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company FRONTIER HOLDINGS.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company FRONTIER HOLDINGS with immediate effect.

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company.

- The appearing party as liquidator of the company FRONTIER HOLDINGS declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to itself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Thereafter, the appearing party has produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares as well as a certificate for 20.000 shares.

Upon this the undersigned notary stated the dissolution of the company FRONTIER HOLDINGS.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, said party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Krzysica, secrétaire de société, demeurant à Huncherange.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FRONTIER HOLDINGS, R.C. B numéro 28.191, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 27 août 1988.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 457 du 10 décembre 1991.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent mille (GBP 200.000,-) livres sterling, représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix (GBP 10,-) livres sterling chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FRONTIER HOLDINGS.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société FRONTIER HOLDINGS avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la société FRONTIER HOLDINGS.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société FRONTIER HOLDINGS déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

- Sur ce, le comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi qu'un certificat pour 20.000 actions.

Sur base de ces faits le notaire instrumentaire a constaté la dissolution de la société FRONTIER HOLDINGS.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Krzysica, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 114S, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1999.

A. Schwachtgen.

(07765/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

FONDS INSTITUTIONNEL DE DEVELOPPEMENT.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 46.442.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 1999.

J.-M. Biello
Fondé de Pouvoir Principal

(07763/032/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GANGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.871.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
GANGHI S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07766/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.914.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 4 janvier 1999.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société anonyme GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 1998, publié au Mémorial, Série C, N° 636 du 8 septembre 1998.

II.

Le capital social de la susdite société GENPHARPRO INVESTMENTS S.A s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

III.

En se référant à l'article cinq des statuts de la Société en vertu duquel une augmentation du capital social jusqu'à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance précitée du 4 janvier 1999, de réaliser une première tranche du capital autorisé, et ce à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-), pour porter le capital souscrit de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au montant de huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 8.250.000,-) par la création de sept mille (7.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion, que les actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites, et que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration a encore constaté que toutes les actions nouvelles ont été libérées par des versements en espèces ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

IV.

Le conseil d'administration a encore dans sa réunion du 4 janvier 1999, donné mandat à Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, de comparaître devant notaire pour faire constater et acter dans les formes voulues par la loi, l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

V.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à huit millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.250.000,- LUF), représenté par huit mille deux cent cinquante (8.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gillardin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 39, case 11. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

A. Schwachtgen.

(07771/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GENPHARPRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.914.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1 du 5 janvier 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(07772/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GARAGE DE L'EST.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 30.698.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

Signature.

(07767/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GECOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.877.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1999.

G.M. Lentz Jr
Gérant

(07770/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GLASHANDEL REILAND & CO, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.068.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1999, vol. 519, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(07775/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GARAGE THOMMES & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, op der Strooss.
R. C. Luxembourg B 12.264.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 1^{er} février 1999, vol. 132, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 février 1999.

Signature.

(07768/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GARAGE THOMMES & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, op der Strooss.
R. C. Luxembourg B 12.264.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 1^{er} février 1999, vol. 132, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 février 1999.

Signature.

(07769/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GESI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8051 Bertrange, 15, rue Atert.
R. C. Luxembourg B 47.917.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 3 février 1999, vol. 132, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 février 1999.

Signature.

(07773/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GIOVANNI AGNELLI e C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 67.009.

—
*Extrait du procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration
des 12 novembre et le 18 décembre 1998*

Le conseil nomme président Monsieur Gabriele Galateri di Genola. Le conseil constate que les actionnaires ont entièrement libéré, valeur 18 décembre 1998, les actions souscrites lors de la constitution de la société par paiement d'un montant de US\$ 16.000.000,- sur les 1.600.000 actions d'une valeur nominale de US\$ 10,- par action.

*Pour GIOVANNI AGNELLI e C.
INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07774/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GLOBAL WIRELESS - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 66.353.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu le 4 décembre 1998

La gestion journalière de la société est attribuée à M. Erik Jennes, demeurant à Kruisweg 857, Hoofddorp, P.O. Box 152, NL-2130 Hoofddorp (Pays-Bas) qui portera le titre de chief executive officer (CEO).

Luxembourg, le 2 février 1999.

Pour GLOBAL WIRELESS - LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07777/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GLOBAL WIRELESS - EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 66.187.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu le 4 décembre 1998

La gestion journalière de la société est attribuée à M. Marc O. Ostrow, demeurant au 477, Madison Avenue, New York, New York 10022 (Etats-Unis).

En cas d'absence ou d'incapacité de M. Marc O. Ostrow, M. Morris A., Sandler, demeurant au 477, Madison Avenue, New York, New York 10022 (Etats-Unis) ou M. Dan E. Benderley, demeurant au 477, Madison Avenue, New York, New York 10022 (Etats-Unis) sont autorisés à accomplir les actes concernant le gestion journalière de la société normalement accomplis par M. Marc O. Ostrow.

Luxembourg, le 2 février 1999.

Pour GLOBAL WIRELESS - EUROPE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07776/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GOLIA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.000.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme. A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
GOLIA CORPORATION S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07778/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.776.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted under the laws of the Cayman Islands and continued in the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed on January 15th, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no 187 of April 13th, 1996.

The meeting was opened by Mrs Marjoleine Van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Willy El Gammal, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sabine Siweck, employée privée, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:
I. The agenda of the meeting is the following:

- Change of the bookyear of the Company which presently runs from February 1 of each year up to January 31 of the next year to a bookyear running from January 1 up to December 31 of the same year. As a consequence, the current bookyear which started February 1, 1998, will run to December 31, 1998 and all future bookyears will start on January 1 and end on December 31 of the same year.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the bookyear of the Company which presently runs from February 1 of each year up to January 31 of the next year to a bookyear running from January 1 up to December 31 of the same year. As a

consequence, the current bookyear which started February 1, 1998, will run to December 31, 1998 and all future bookyears will start on January 1 and end on december 31 of the same year.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 8 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 8.** The company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous le droit des Iles Cayman et continuée au Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié en date du 15 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 13 avril 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marjoleine Van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Willy El Gammal, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine Siweck, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'année sociale de la société qui s'étend actuellement du 1^{er} février de chaque année au 31 janvier de l'année suivante en une année sociale qui s'étend du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année. En conséquence, l'année qui a commencé le 1^{er} février 1998 se terminera le 31 décembre 1998 et toutes les années sociales futures commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de la même année.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui s'étend actuellement du 1^{er} février de chaque année au 31 janvier de l'année suivante en une année sociale qui s'étend du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de la même année. En conséquence, l'année qui a commencé le 1^{er} février 1998 se terminera le 31 décembre 1998 et toutes les années sociales futures commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Oort, W. El Gammal, S. Siweck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 114S, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} février 1999.

G. Lecuit.

(07779/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} février 1999.

G. Lecuit.

(07780/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HEAT POWER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 39.489.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 janvier 1999 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Jean-Paul Bevilacqua, ingénieur, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Marc Hilger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg
- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Est réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- La FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(07783/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HELA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 32.950.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

Signatures.

(07784/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HILGER-INTERFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 45.382.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

(07786/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HALF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.585.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1999.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

(07781/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HALF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.585.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 décembre 1998 et du rapport du Conseil d'Administration de la société HALF S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. E. Macellari.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

FISOGEST.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. E. Macellari en tant qu'administrateurs.

3) Election de FISOGEST en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

5) La perte qui s'élève à BEF 227,353 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALF S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07782/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HERMALUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.813.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on February 2, 1999, vol. 519, fol. 36, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on February 8, 1999.

For publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 4, 1999.

(07785/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HOUSE-PROJECT-STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 63.684.

Réunion des associés du 11 décembre 1998 avec résolution collective

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre à 10.00 heures à Luxembourg.

Se sont réunis:

1. Monsieur Yvan Bidoli	50 parts
2. Monsieur Elvis Valsecchi	50 parts

Ces comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HOUSE-PROJECT-STUDIO, S.à r.l., R.C. B Numéro 63.684 constituée par acte de Notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 24 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 436 du 16 juin 1998.

Ces associés décident à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Ces associés décident à l'unanimité des voix de mettre fin à leur association et de procéder à une cession des parts sociales de Monsieur E. Valsecchi. Le droit de disposition actuel étant modifié comme suit avec effet immédiat: Monsieur Yvan Bidoli étant confirmé gérant de la société, avec pouvoir de signature individuelle. Monsieur Valsecchi ne dispose plus du pouvoir de signature et démissionne de sa fonction de gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est close à 11.00 heures.

Pour photocopie conforme

M. Yvan Bidoli

M. Elvis Valsecchi

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(07789/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 1999

Mme. A. Paulissen, employée privée, a été appelée à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. S. van Roijen, démissionnaire. La nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Certifié sincère et conforme
HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07787/694/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

HORIZON BLEU S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.191.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on February 2, 1999, vol. 519, fol. 36, case 1, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on February 8, 1999.

For publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 4, 1999.

(07788/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

IMAGRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Boevange/Attert.
R. C. Luxembourg B 10.334.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

(07793/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.621.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(07795/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.621.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(07796/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.621.

L'assemblée générale statutaire du 10 avril 1998 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen en remplacement de Monsieur Roland Frising.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07797/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.621.

L'assemblée générale statutaire du 11 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07798/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

IMPERIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 41.544.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 30 décembre 1998

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Vasco Maria Guimarães José de Mello. Monsieur Jaime Roque Pinho D'Almeida, Vice-Président de la société COMPANHIA DE SEGUROS IMPERIO S.A. est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Vasco de Mello dont il terminera le mandat.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour IMPERIO INTERNATIONAL S.A.
BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 519, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07794/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT DER ARDENNEN,

S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

*Assemblée Générale Extraordinaire de la société INVESTITIONSGESELLSCHAFT DER ARDENNEN, S.à r.l.,
tenue à Luxembourg le 2 février 1999*

Sont présents:

- La société anonyme de droit luxembourgeois GOLDSTERN FINANZ S.A., avec siège social à Luxembourg, représentée par Mme Marie-Béatrice Wingerter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

- M. Alain Lorang, diplômé en sciences politiques, demeurant à Luxembourg.

- Mme Marie-Béatrice Wingerter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Tous les associés étant présents, la séance est déclarée ouverte.

M. Alain Lorang procède à la lecture de l'unique point à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Monsieur Alain Lorang informe les associés que le gérant actuel de la société M. Patrick Brillaud n'est plus joignable et n'a pas d'adresse connue et ne peut, dans ces conditions, continuer à assumer les fonctions de gérant de la société.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 novembre 1999.

6) La perte qui s'élève à FRF 166,065 pour l'année 1997 est reportée.

La perte qui s'élève à FRF 191,546 pour l'année 1998 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.T.P.L. S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07792/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1999, vol. 519, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

(07799/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

JABA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.531.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on February 2, 1999, Vol. 519, Fol. 36, Case 2, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on February 8, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 4, 1999.

(074801/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

LUXEMBOURG CONGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 1998

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale donne décharge au commissaire aux comptes et accepte sa démission. L'assemblée générale nomme comme réviseur la COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg.

Après ces modifications, les organes de contrôle se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

Madame Martine Schommer
Monsieur Théo Breisch
Monsieur Norbert Hauptert
Monsieur Paul Hippert
Monsieur Jean Olinger
Monsieur Fernand Pesch
Monsieur René Zimmer.

Réviseur d'entreprises:

COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'an 2000.
Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07811/514/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

LUXEMBOURG CONGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

Transfert du siège social

L'assemblée générale des sociétaires a pris à l'unanimité la décision suivante:

Le siège social de la société, actuellement à L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter est transféré à L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

LUXEMBOURG CONGRES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07812/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

JULLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 44.461.

EXTRAIT

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se reconnaissant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, acceptent la démission de sa fonction de gérante de Madame Petra Classen, Mülforter Str. 123, Mönchengladbach avec effet au 31 décembre 1998. L'assemblée donne pleine et entière décharge à Madame Petra Classen.

Les associés prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Est nommée gérante, avec effet au 1^{er} janvier 1999:

Madame Nicole Albrecht, Klosterhofweg 54, D-41199 Mönchengladbach.

Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07802/514/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1999.

**MAGELLAN, Société Anonyme,
(anc. LOCABATO S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.

R. C. Luxembourg B 65.539.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOCABATO S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 65.539, ayant son siège social à L-6160 Bourglinster, 4, an der Schlaed, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 735 du 12 octobre 1998, ayant un capital social de deux cent trente mille francs français (230.000,- FRF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Delree, conseiller économique, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale en MAGELLAN S.A.
- 2.- Transfert du siège social à L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.
- 3.- Modification de l'article 1^{er}, alinéa 1 et 2, des statuts.
- 4.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet le négoce de matériel maritime.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en MAGELLAN S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Junglinster à L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéa de l'article premier des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéas 1 et 2.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAGELLAN.
Le siège social est établi à Godbrange.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le négoce de matériel maritime.
Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de FIDUCIARE S.A. comme administrateur de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer:

Monsieur André d'Harcour, dirigeant d'entreprises maritimes, demeurant à L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter, comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur André d'Harcour, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur André d'Harcour, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Delree, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 1999, vol. 505, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

J. Seckler.

(07807/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

MAGELLAN, Société Anonyme,
(anc. LOCABATO S.A., Société Anonyme).
Siège social: L-6171 Godbrange, 4, am Hesselter.
R. C. Luxembourg B 65.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 1999.

J. Seckler.

(07808/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

KIEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxembourg B 58.254.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 29. Januar 1999 von 10.00 bis 10.15 Uhr*

Nach Kenntnisnahme der Rücktrittschreiben vom 3. September 1998 von Herrn Carlos Zeyen als Verwaltungsratsmitglied und vom 6. Januar 1999 der Herren Manfred Braun und Lennart Stenke als Verwaltungsratsmitglieder der KIEL LUXEMBOURG S.A., fassen die Aktionäre einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

- Herr Gérard Matheis, MBA, wohnhaft in L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean.
- Herr Dennis Bosje, comptable, wohnhaft in L-1525 Luxembourg, 18, rue Alexandre Fleming.
- Herr Cornelius Bechtel, Privatangestellter, wohnhaft in L-1363 Howald, 22A, rue du Couvent.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. Peter Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 519, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07803/577/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

LBS, LUXEMBOURG SERVICE S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 17.020.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 mai 1998

Conseil d'Administration

Poussin Claude, président,
Jannet Henri, administrateur,
Caniard Laurent, administrateur,
Tirquit Jean-Jacques, administrateur.

Les mandats des administrateurs vont jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003, statuant sur l'exercice 2002.

Luxembourg, le 4 février 1999.

Pour extrait conforme
LUXEMBOURG SERVICE (LBS) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07805/514/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

OFFIS, OFFICE FUTURE INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 28.036.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 1998

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1998 que le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Monsieur Jacques De Greef, demeurant en Belgique,
2. Madame Maria-Régina André, demeurant en Belgique,
3. Monsieur Thierry Conrad, demeurant en France,
4. Monsieur A.E. d'Olne, demeurant en Belgique.

Le mandat des administrateurs est fixé à 6 ans et viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 février 1999.

Pour OFFIS S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1999, vol. 519, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07836/514/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.
